

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Ulrike WIRMINGHAUS - Ali YATSOU.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Gérard AZIBI représenté par Doudja BOUKRINE - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Marion BAREILLE représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Roland GIBERTI - Nassera BENMARNIA représentée par Eric SEMERDJIAN - Julien BERTEI représenté par Denis ROSSI - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Sarah BOUALEM représentée par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sandrine MAUREL - Martin CARVALHO représenté

par Mireille BENEDETTI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Marie-Ange CONTE représentée par Chantal GARCIA - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Vincent DESVIGNES représenté par Frédéric GUINIERI - Sylvaine DI CARO représentée par Kayané BIANCO - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Samia GHALI représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric GIBELOT représenté par Jean-Jacques COULOMB - Magali GIOVANNANGELI représentée par Gérard FRAU - Patrick GRIMALDI représenté par Claudie MORA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie BRAISE - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Marie MARTINOD - Michel LAN représenté par Véronique MIQUELLY - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Pierre LEMERY représenté par Cédric JOUVE - Jessie LINTON représentée par Marie BATOUX - Remi MARCENGO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Régis MARTIN représenté par Vincent LANGUILLE - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOU - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Olivia FORTIN - Yves MORAIN représenté par Catherine PILA - Pascale MORBELLI représentée par Daniel AMAR - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - Michèle RUBIROLA représentée par Christine JUSTE - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Corinne BIRGIN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Marc FERAUD - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI - Jacques BOUDON - Romain BRUMENT - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Jean-Christophe GRUVEL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Jean-Louis VINCENT.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Jean-Yves SAYAG représenté à 16h00 par Didier KHELFA - Jean-Marc COPPOLA représenté à 16h00 par Audrey GARINO - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h15 par Christian AMIRATY - Pierre HUGUET représenté à 16h30 par Laure ROVERA - Philippe KLEIN représenté à 16h35 par Frédéric VIGOUROUX - Francis CARPENTIER représenté à 16h43 par Vincent GOYET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aïcha SIF à 15h00 - Anne VIAL à 15h30 - Robert DAGORNE à 15h30 - Danielle MILON à 15h53 - Gaby CHARROUX à 15h53 - Gérard FRAU à 16h05 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 16h05 - René RAIMONDI à 16h15 - Lisette NARDUCCI à 16h15 - Christian PELLICANI à 16h15 - Philippe PIGNON à 16h30 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h33 - José MORALES à 16h33 - Philippe KLEIN à 16h35 - Yves MESNARD à 16h40 - Bernard DEFLESSELLES à 16h41.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-079-18165/25/CM

**■ Approbation de l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de la ville d'Aubagne
130330**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par un contrat de délégation de service public conclu le 11 avril 2004, la Métropole, substituée à la ville d'Aubagne au 1^{er} janvier 2018 en application de l'article L. 5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a confié à la société OGF la construction et l'exploitation du crématorium de la ville d'Aubagne pour une durée de vingt-sept ans à compter du 17 août 2004.

Cette convention a fait l'objet de sept avenants (la convention et ses sept avenants dénommés ensemble ci-après la « Convention ») :

- L'avenant n°1 signé le 20 juillet 2006, visant à substituer un indice de la formule de révision en raison de la fin de sa publication en modifiant l'annexe IV du contrat ;
- L'avenant n°2 signé le 25 mars 2008, visant à actualiser le planning prévisionnel de travaux en raison du retard de seize mois pris sur la date de la mise en service prévue à mars 2006, à tenir compte de cette nouvelle date de mise en service (octobre 2007) pour la date de référence pour la révision, correction de l'annexe XII « planning prévisionnel » qui devient annexe 1 « planning de réalisation » ;
- L'avenant n°3 signé le 20 avril 2010, visant à substituer des indices de la formule de révision en raison de la fin de leur publication en modifiant l'annexe IV du contrat ;
- L'avenant n°4 signé le 14 mai 2012, visant à prévoir l'installation d'une ligne de filtration, investissement estimé à 466 368 euros dont le coût sera couvert par une augmentation sur 3 ans du prix de la crémation (+57 euros au 1^{er} janvier 2013, + 43 euros au 1^{er} janvier 2014, +35 euros au 1^{er} janvier 2015) ;
- L'avenant n°5 signé le 28 décembre 2016, visant à modifier le règlement intérieur pour le rendre conforme aux changements issus de la Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 et ajouter l'utilisation d'une nouvelle méthode d'introduction pour les cercueils faits en matériel autre que le bois ;
- L'avenant n°6 signé le 10 janvier 2023, visant à ajouter un nouveau créneau de crémation au tarif adulte 2022 et en cas de forte influence, un créneau de crémation supplémentaire ;
- L'avenant n°7 signé le 16 mai 2023, visant, en lieu et place de la formule de révision des tarifs telle que prévue par les stipulations de l'article 28.4.1 du Contrat, à augmenter les tarifs figurant à l'article 28.4.1 du Contrat de dix-sept pourcent (17%) dans les conditions prévues par l'article 3 de l'avenant, et ce à titre exceptionnel pour l'année 2023, dans le but de limiter la hausse des tarifs aux usagers.

Afin de lever toute ambiguïté quant aux valeurs d'indices à retenir pour l'application de la formule de révision des prix, l'avenant a pour objet de préciser que les valeurs d'indices prises en compte au titre de la formule de révision indiquée à l'Annexe 4 du contrat, sont les dernières valeurs d'indices connues non provisoires.

Conformément à l'article R. 3135-7 du code de la commande publique, qui prévoit qu'un contrat de concession peut être modifié si les modifications ne sont pas substantielles, le présent avenant peut régulièrement être conclu.

Cet avenant ne modifie pas l'équilibre économique de la concession en faveur du concessionnaire. Il est sans incidence financière au sens du code de la commande publique.

Par conséquent, il convient d'approuver l'avenant n°8, relatif à la modification de la clause de révision du contrat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le contrat de délégation de service public relatif à la construction et l'exploitation du crématorium de la ville d'Aubagne conclu entre la ville d'Aubagne et la société OGF le 11 avril 2004 et les avenants 1 à 7 ;
- La délibération n° FBPA-025-12931/22/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2022 portant approbation de l'avenant n° 6 au contrat ;
- La délibération n° FBPA-008-13600/23/CM du Conseil de la Métropole du 16 mai 2023 portant approbation de l'avenant n°7 au contrat.
- L'information de la commission Concession du 24 juin 2025.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire, pour lever toute ambiguïté quant aux valeurs d'indices à retenir pour l'application de la formule de révision des prix, de préciser que les valeurs d'indices prises en compte au titre de la formule de révision indiquée à l'Annexe 4 du contrat, sont les dernières valeurs d'indices connues non provisoires.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de la ville d'Aubagne et son annexe.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,

Didier KHELFA